

## Compte rendu du Conseil du 25 janvier 2017

Le Maire rappelle le contexte de trois délibérations concernant le PLU.

Délibérations :

- Adaptation à apporter au projet de PLU après enquête publique : le Maire refait rapidement l'historique de la démarche et lit au Conseil la délibération. Il reprend les modifications imposées sur les zones U (anciennement NB) à Lombret Est, à Planchatel Ouest et au Chatelard/Berlodiaire ainsi que les autres modifications mineures (reprises dans le texte du projet).
- Approbation du PLU : le Maire lit le projet de délibération.
- Droit de Prémption urbain : le Maire lit le projet de délibération concernant les zones U et AU.  
  
Renoncement au DPU (*Droit de Prémption Urbain*) sur une maison en vente lotissement La Vigneraie appartenant à M. KERDONCUFF.
- *Ces délibérations sont acceptées à l'unanimité.*